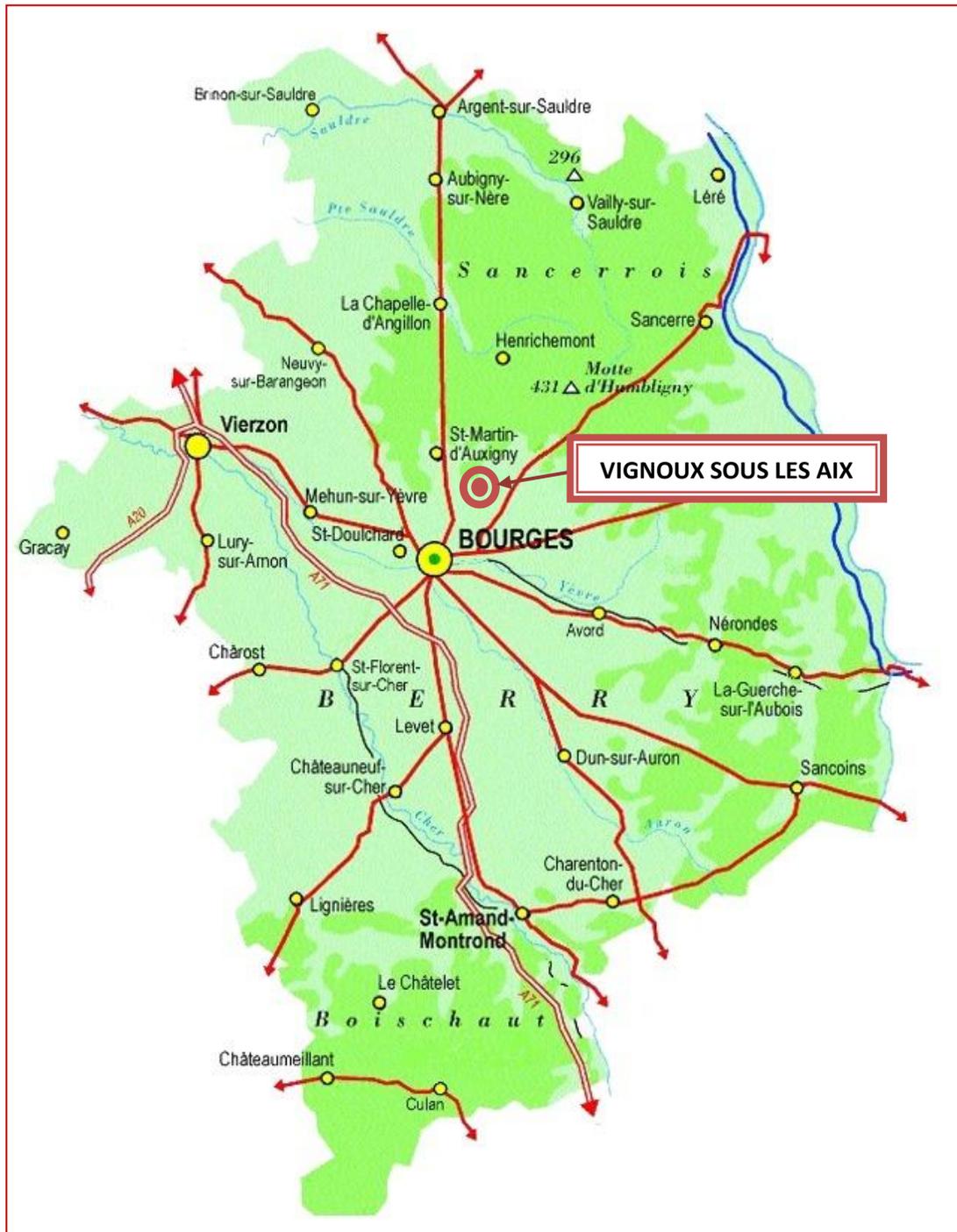


CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE CONTRE LA MONTRE SAMEDI 21 JUIN 2014 À VIGNOUX SOUS LES AIX (18)



Une organisation de la Commission Technique
Départementale avec le soutien technique du Club
du SLD Fussy

Le Championnat Régional de Contre la Montre individuel organisé le Samedi 21 Juin à Vignoux sous les Aix (Cher) est placé sous le contrôle de la Commission Technique Régionale UFOLEP.

Les licences et cartes « cycloport » doivent être homologuées depuis au moins 8 jours avant la première phase qualificative départementale.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

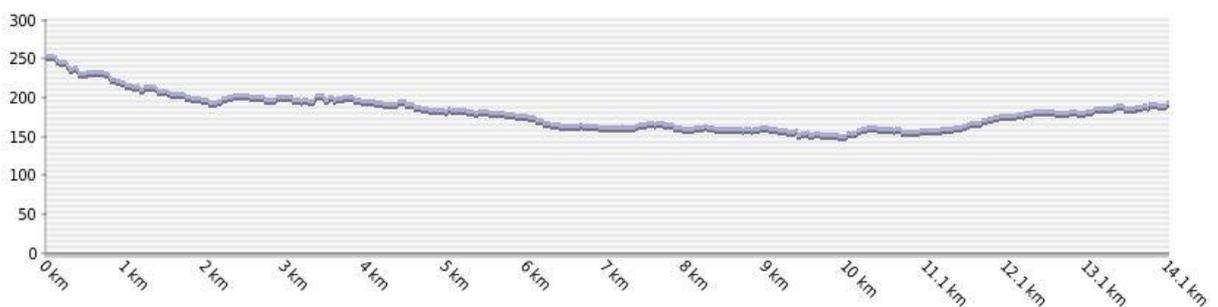


LES CIRCUITS

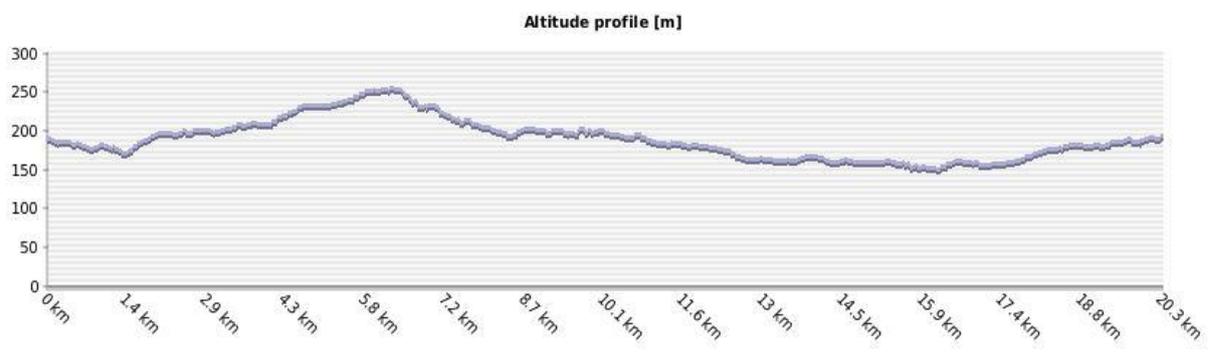
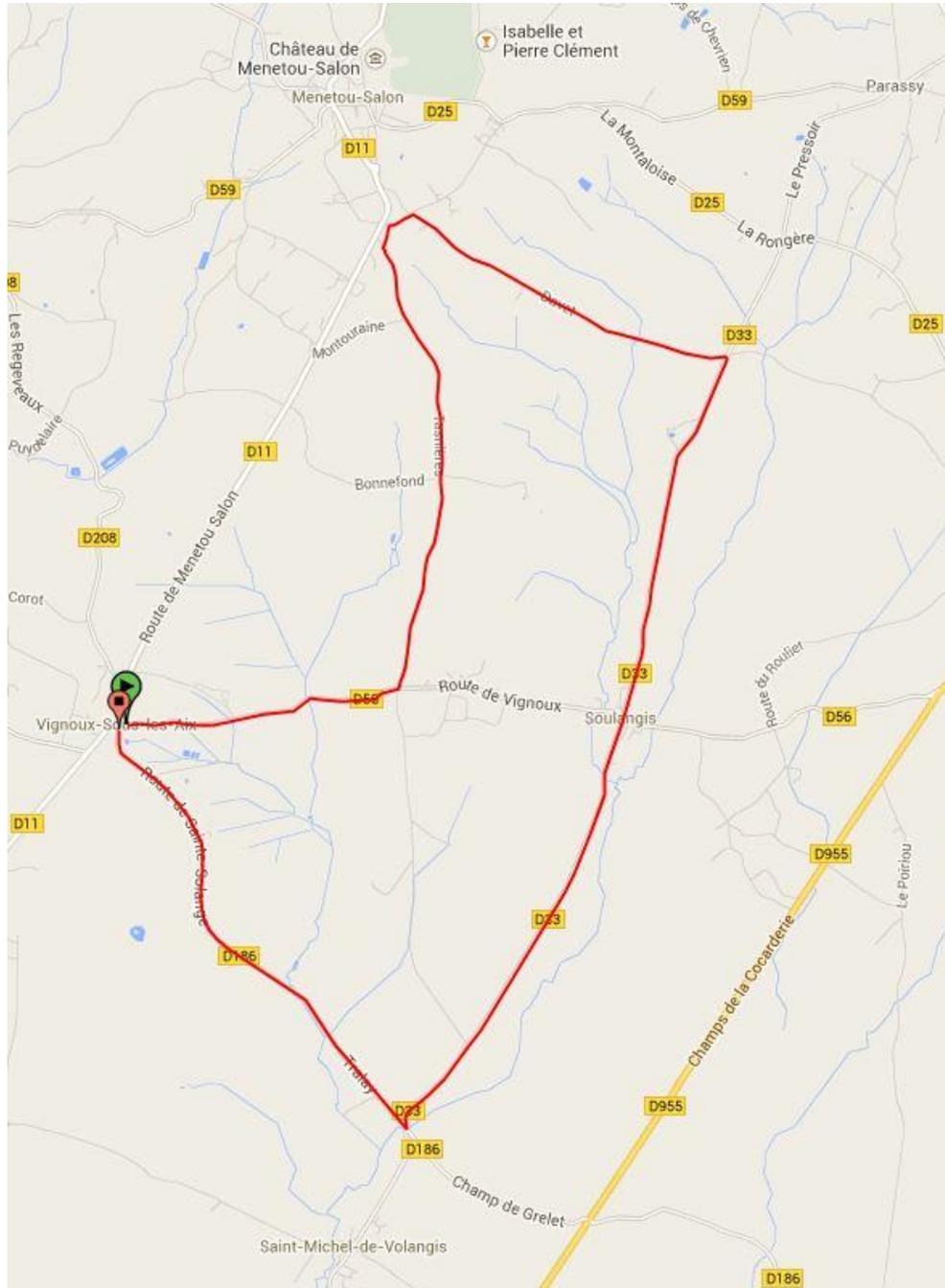
➔ **Circuit de 14 Km :**
Catégories Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans.



Altitude profile [m]



⇒ Circuit de 20,4 Km :
Catégories adultes Masculins et adultes Féminines.



RÈGLEMENT

LE MATERIEL :

Pour les Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans, **seuls sont autorisés les vélos traditionnels avec roues à rayons.**

APPEL DES CONCURRENTS

- Au moins 5 minutes avant l'heure fixée pour chaque départ, chaque concurrent devra se présenter dans une zone de contrôle, située en amont de la ligne de départ.
- Tout concurrent se présentant au départ, en retard par rapport à l'heure prévue, verra son temps décompté à partir de cette dernière, unique référence.

PENDANT L'ÉPREUVE

- Lorsqu'un concurrent est rejoint par un autre :
 - Il lui est interdit d'abriter ce dernier.
 - Lorsqu'il est doublé, il lui est interdit de profiter du sillage de celui qui l'a rejoint et devra rester à au moins 25 mètres.
- Le concurrent qui en rejoint un autre :
 - doit effectuer un écart latéral de 2 mètres au minimum ;
 - doit effectuer le dépassement exclusivement par la gauche.

Le non respect de ces clauses entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'au déclassement.

LES VÉHICULES SUIVEURS

- Chaque cycloportif peut être suivi par un **seul** véhicule à bord duquel une place, de préférence à côté du conducteur, devra pouvoir accueillir un commissaire adjoint désigné par l'organisation.
- Le véhicule suiveur est autorisé à transporter le matériel de dépannage.
Il doit en permanence se tenir à 10 mètres minimum derrière le cycloportif.
- Le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt absolu, à droite de la chaussée et par l'arrière, sans gêner quiconque.
- Après le dépannage, le directeur sportif (ou le mécanicien) pourra aider au redémarrage du cycloportif en le poussant, mais seulement en courant à pied.

RÈGLEMENT (Suite)

- Sous aucun prétexte, le véhicule suiveur **ne pourra venir à la hauteur d'un cycloportif sous peine de pénalité**, dès la première infraction.
- Le véhicule suiveur d'un concurrent qui va être rejoint doit, dès que la distance séparant les deux cycloportifs devient inférieure à 100 mètres, se placer derrière le véhicule suivant le « rattrapeur ».
- Le véhicule suiveur du « rattrapeur » n'est autorisé à s'intercaler que si les deux cycloportifs sont séparés d'au moins 100 mètres. Si cet écart se réduit par la suite, ce véhicule se replace alors derrière le deuxième concurrent.

ECHAUFFEMENT

Il est interdit sur le parcours dès le départ de l'épreuve.

ORDRE DES DÉPARTS

Avant de se rendre au départ du parcours de 14 Km (route de Davet), un contrôle des braquets sera effectué pour les catégories Jeunes masculins et féminines 15/16 ans à **13 h 45 à Vignoux sous les Aix.**

Les dossards sont à retirer près du podium d'arrivée à partir de 13h00.

Le premier départ sera donné à 14H30 puis toutes les 2 minutes.

(Délai pouvant évoluer selon le nombre de partants)

Ordre de départ des différentes catégories :

1 – catégorie Jeunes Masculins 15/16 ans :	14 km (route de Davet)
2 – catégorie Jeunes Féminines 15/16 ans :	14 km (route de Davet)
3 – Féminines 40 ans et plus :	20,4 km
4 – Féminines 30/39 ans :	20,4 km
5 – Féminines 17/29 ans :	20,4 km
6 – Adultes Masculins 60 ans et plus :	20,4 km
7 – Adultes Masculins 50/59 ans :	20,4 km
8 – Adultes Masculins 40/49 ans :	20,4 km
9 – Adultes Masculins 17/19 ans :	20,4 km
10 – Adultes Masculins 20/29 ans :	20,4 km
11 – Adultes Masculins 30/39 ans :	20,4 km

17H30 Cérémonie protocolaire à la salle des Fêtes de Vignoux sous les Aix suivie d'un vin d'honneur offert par le club du SLD Fussy.